

La transparence sacrée ou le secret révélé :
le principe dialogique comme mode de légitimation du pouvoir.

Hugues BISSOT
hbissot@hotmail.com

*« La politique est illusion pour le peuple,
pour les administrés. Ils y mettent ce dont ils
rêvent. On ne satisfait les rêves que par le
mensonge, la duperie. La politique ne réussit que
par la duplicité. »*

(A. KOUROUMA, 1998 :278)

Introduction

A la question de savoir comment légitimer un pouvoir, un constat s'est imposé d'emblée devant notre tentative d'y répondre. Il s'agit de la pertinence et de la prégnance de deux notions : la transparence et le secret dans toute approche du pouvoir¹.

Plus que l'indication d'un procédé à mettre en œuvre dans un cas particulier, toujours tributaire de contingences socio-culturelles, économiques, ... spécifiques ou qu'une typologie des processus et instruments de légitimation du pouvoir identifiés dans l'espace et dans le temps, nous souhaitons démontrer dans ce travail que, loin d'être antithétiques, les notions de transparence et de secret apparaissent conjointement dans tout regard porté sur le pouvoir.

A partir de cette observation et analysant la légitimation du pouvoir comme un jeu de maîtrises des représentations que s'en font ceux qui en sont les sujets, nous montrerons par des exemples divers que tant le secret que la transparence innervent la conception du pouvoir identifié comme sacré. On constatera cependant que, malgré cette dualité dans le pouvoir, la part respective de chacune de ces deux notions variera en fonction de la société et que lorsque l'une est manifeste, l'autre sera cruellement refoulée.

C'est donc d'abord d'un difficile équilibre dont il sera question entre le secret et la transparence agissant comme des forces centrifuges et centripètes (De SANTIS, 2001 :1) pour assurer une stabilité politique. A ce premier titre, ces deux notions apparaissent dans un rapport dialogique au sens de M. BAKHTIN (1981 :271-274), c'est à dire comme méthode d'analyse du discours politique, ce rapport se poursuivant au niveau des pratiques du pouvoir.

Ensuite, c'est l'adéquation entre le pouvoir et sa représentation dominée, selon la société, par la transparence ou le secret qui permettra de légitimer celui-ci. En ce sens, il est fait indirectement référence à la méthode dialogique développée par R. PANIKKAR et R. VACHON qui permet la confrontation de différents imaginaires (mythes) (EBERHARD, 2001 :183).

¹ Le terme *pouvoir* est, ici, pris dans son acception politique, c'est à dire que nous l'entendons comme une capacité, reconnue ou non, exercée en fonction d'un but bien précis, la gestion de la cité, quelles que soient les modalités de son exercice.

Le sens des mots

Alors que *Le Petit Robert* définit clairement et simplement la transparence comme « la qualité de ce qui laisse paraître la réalité tout entière » et ne prévoit que quelques autres acceptions supplémentaires se référant plus ou moins directement au phénomène optique, il laisse, en revanche, la part belle au secret, « ensemble de connaissances, d'informations (...) que le détenteur ne doit pas révéler », en lui adjoignant un très grand nombre de synonymes « trahissant sa complexité et même sa diversité » (BREDIN, 2001 :5). Ce terme équivoque y est même directement relié à la sphère du politique : informations politiques, services secrets dépendant d'un ministère, fonds secrets dont dispose un gouvernement, ...

Ainsi définis, ces deux termes semblent totalement opposés, contradictoires jusques et y compris dans leur utilisation sémantique, l'un étant univoque et l'autre pluri- ou équivoque. Certains auteurs² nous invitent cependant à jeter un autre regard sur la transparence, en elle-même et en relation avec le secret et ils s'interrogent sur celle-ci : « Ne serait-elle pas aussi impudeur, indiscretion, irrespect des autres ? Le secret et la transparence, s'il faut les confondre, seraient-ils résolument contraires (...) ? Ou ne pourrait-on partir à la recherche de leurs complicités, et pourquoi pas de leurs ressemblances ? » (BREDIN, 2001 :6)³.

Enfin, on remarquera que ces dernières années la transparence a, elle aussi, reçu une teinte politique extrêmement marquée, devenant un impératif de gestion politique, pour ne pas dire un mode de « bonne gouvernance » (BOUMAKANI, 2000 :56, 64), cette tendance étant apparue dans les sociétés occidentales où la transparence est considérée comme marqueur proportionnel de démocratie, plus une société est transparente, plus elle est démocratique.

Mais avant de mettre en relation transparence et secret au niveau du pouvoir, penchons-nous un instant sur la légitimation envisagée, ainsi que nous l'avons dit, comme un jeu de maîtrises des représentations du pouvoir. Nous commencerons par distinguer la légitimation de la légitimité, ce qui nous amènera à la notion d'imaginaire social relatif au pouvoir où naissent et se confrontent les représentations

L'imaginaire du/au pouvoir⁴

1. La légitimation

En reprenant les définitions de légitimation et de légitimité données par le Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit (ARNAUD, 1993 :342-345), on peut dire que la légitimité d'un pouvoir se mesure à sa *reconnaissance* par ceux qui en sont les sujets, et donc en fonction d'un imaginaire social identifié dans un endroit donné à un moment donné. Nous pensons en effet que la notion de légitimité est propre non seulement à chaque

² Nous renvoyons à notre bibliographie, la plupart des auteurs cités dans ce travail fournissant une réflexion sur le secret et/ou la transparence.

³ En ce sens, D. FERRIER considère qu'il « conviendrait plutôt d'opposer d'une part secret et connaissance, d'autre part transparence et opacité. On s'apercevrait alors que le secret peut être légitime dans son principe même (...) tandis que la transparence peut être trompeuse (...) » (FERRIER, 2000 :109).

⁴ Nous faisons allusion, ici, à la formule de Paul VEYNE selon laquelle : « (...) l'imagination est au pouvoir depuis toujours : elle, et non pas la réalité, [ni] la raison (...) » (VEYNE, 1983 :12)

époque, mais aussi, de manière générale, à chaque société (emportant l'inscription dans une culture, un *topos*) (PANIKKAR, 1984 :29 ; LE ROY, 1999 :33 ; EBERHARD, 2001 :182).

Ceci implique que le point de vue d'un observateur extérieur, dès lors qu'il ne participe pas de ce même imaginaire, qu'il n'est pas inscrit dans le même *topos*, ne pourra jamais reconnaître un pouvoir comme légitime car il ne s'y reconnaît pas. Les conditions exigées pour une identification sont absentes.

La légitimité est ainsi éminemment subjective et se résume donc à un simple constat : il s'agit de voir s'il y a ou non adéquation entre le pouvoir tel qu'il s'exerce et le pouvoir tel qu'il est pensé s'exercer par la majorité de la population. La légitimité est bien définie comme une « qualité de conformité » (ARNAUD, 1993 :343).

La légitimation est, quant à elle, « le procédé par lequel un pouvoir ou un régime politique parviennent à susciter et à maintenir l'adhésion des citoyens » (Idem :342). En d'autres termes, sachant que l'adhésion des citoyens est fonction de la conformité du pouvoir à leur imaginaire social, à la représentation qu'ils s'en font, on peut en déduire logiquement que la légitimation consiste soit à faire rentrer le pouvoir dans la conception que les sujets en ont, soit à modeler la conception des sujets en manière telle qu'elle corresponde à sa réalité⁵.

Il convient maintenant de définir ces représentations et de voir quelles sont les relations qu'entretiennent à ce niveau secret et transparence pour, dans un second temps, construire un procédé de mise en conformité.

2. *Le manifeste et le refoulé*

Comme nous l'avons fait remarquer précédemment, le point de vue occidental tend à présenter la transparence comme le seul mode de gestion politique valable⁶. Ne sommes-nous pas la civilisation de la démocratie issue des Lumières, la société de la Raison et de la Vérité, au mépris de l'Obscurantisme, des apparences ? Ce point de vue excluait ainsi, plus ou moins explicitement, les sociétés non-occidentales et en particulier le continent africain et tirait une certaine 'légitimité' d'une relation causale liant le caractère obscur, secret, 'sorcier' du pouvoir, plus ou moins contestable selon les cas, à une réalité faite de guerres, de corruption, de népotisme, de prévarication, ... incontestable, celle-là.

Nous aurions donc deux types de pouvoir, l'un se manifestant par son apparence claire, lumineuse, limpide, sans entorse à la réalité, un pouvoir raisonnable et rationnel, celui de nos sociétés et l'autre, caractérisé par son obscurité, sa fausseté, le mensonge et, bien sûr,

⁵ En ce sens, nous pensons qu'une analyse approfondie du rapport à la loi dans nos sociétés mettrait parfaitement en évidence ce phénomène. En effet, une partie de l'imaginaire social est cristallisée dans la loi censée représenter la volonté citoyenne ce qui permet à N. LUHMANN de développer sa théorie selon laquelle la conformité au droit rend légitime la décision et d'affirmer la circularité du droit en ce qu'il se légitime lui-même. (LUHMANN, 2001).

⁶ Pour prendre un exemple d'actualité, significatif est le discours prononcé ce 30.12.2001 dans le cadre du transfert de la Présidence européenne et du passage à l'euro lorsqu'il est réclamé une « Europe *transparente* et responsable, menant un dialogue interactif avec tous les acteurs concernés et fixant des objectifs visibles (...) » (WILLEMS, 2001)

la force, sans laquelle une stabilité, si précaire fût-elle, serait impensable, un pouvoir, somme toute, illégitime, paradigme des sociétés non occidentales⁷.

Par les exemples qui vont suivre, nous tâcherons de montrer que la transparence, dans nos sociétés, n'exclue pas le secret et inversement dans les sociétés non-occidentales. En même temps que nous déconstruirons cette dichotomie factice, nous verrons que ces deux dimensions sont toujours présentes dans le pouvoir considéré comme sacré par toute société mais que, en fonction de cette dernière, une des deux dimensions apparaîtra de manière manifeste alors que l'autre sera refoulée. Nous commencerons par nous pencher sur le pouvoir tel qu'il est pensé et pratiqué chez nous.

- La transparence sacrée

Notre société occidentale est pétrie des images que nous renvoient nos écrans de télévision et d'ordinateurs qui sont censées nous montrer un pouvoir pur, vierge, direct, transparent et par cela même rendant possible son contrôle⁸. C'est cette modalité du contrôle du pouvoir qui, à notre sens, joue le rôle d'un instrument de sa légitimation. En effet, la diffusion de l'image est réalisée à grande échelle, censée atteindre tous les citoyens et en même temps miroir du pouvoir, son image nous est donnée sans distorsion de la réalité. Le pouvoir passant par l'image est ainsi reconnu par tous les sujets du pouvoir qui s'y identifient et le considèrent dès lors comme légitime (SOULEZ-LARIVIERE, 2000 :291-293).

Cette vision, par trop transparente, ne pouvait nous aveugler plus longtemps sans que nous y dénoncions le caractère trompeur de l'image. Comparant les *witch-doctors* et les *spin-doctors*, P. GESCHIERE nous éclaire sur cette tromperie par l'image et du même coup sur la "face cachée" du pouvoir en Occident (2001 :16). Il identifie ainsi des logiques dans la pratique du pouvoir chez les *witch-doctors* ou *nganga* qui exercent un rôle politique actif en Afrique en tant qu'experts conseillant des hommes politiques, les aidant à consolider leur pouvoir en les protégeant des attaques de sorcellerie de leurs adversaires, voire en leur lançant des contre-attaques⁹, logiques qu'il retrouve chez les *spin-doctors* (du verbe to spin = tisser, tourner, ... mais aussi embrouiller, embobiner, emberlificoter, ...). Ces derniers officient entre autres aux Etats-Unis et se présentent comme des experts en communication politique et mettent l'accent sur le caractère transparent et scientifique de leur savoir leur permettant d'*embobiner* les médias et le grand public afin de vendre un candidat en louant ses mérites. (GESCHIERE, 2001 :28)

⁷ Nous pensons ne pas trop nous tromper en affirmant que cette classification correspond à la vision partagée par la société occidentale, en particulier par ses grands décideurs économiques et politiques (FMI, Banque Mondiale, USA, UE,...)(BOUMAKANI, 2000 :57 ; SOULEZ-LARIVIERE, 2000 :291 ; RAISON-REBUFAT, 2000 :117 ; DURAND, 2000 :431), lesquels souhaitent « la mondialisation » de la transparence dont ils revendiquent l'origine. A cet égard, il est intéressant de constater que M. ALLIOT présente la transparence comme l'apanage des sociétés africaines (dans le cadre de son cours de DEA à Paris-1, Anthropologiques africaines, surtout en parlant de la palabre) et que ce sont donc elles qui, par un « choc en retour », par un « effet de miroir », vont éclairer nos zones d'ombre et de secret, nos « faces cachées » (EBERHARD, 2000 :57). Georg SIMMEL, lui, dans son étude sur les sociétés secrètes africaines, nous parle de transparence fonctionnelle caractérisant la société traditionnelle en Afrique (DESBRUERES, 2000 :69).

⁸ Comme le fait remarquer à juste titre J.-L. BREDIN, nous sommes une société de l'image qui « semble se confondre avec la vérité qu'elle révèle et transporte ». (2001 :10) A ce titre, les écrans de télévision et d'ordinateurs sont la manifestation sans faille de cette apparence de la réalité tout entière à travers un médium : *trans - parence* (du radical latin *parere* = paraître) (Le Petit Robert), ce sont des « machines à produire de la transparence » (COLLET, 1999 :64).

⁹ Nombreux sont les hommes politiques africains à avoir eu recours à leurs services, par exemple : Sékou Touré, Bokassa, Kérékou, Bongo, Houphouët-Boigny, ... (GESCHIERE, 2001 : 15), Mobutu,...

Beaucoup sont dupes, mais après une analyse poussée des méthodes utilisées dans les deux cas, une comparaison de la personnalité du *witch-doctor* et de celle du *spin-doctor*, et ayant relevé bon nombre de similitudes¹⁰, il peut affirmer que « (les) véritables sources du pouvoir des hommes politiques sont nimbées du secret du savoir-faire de l'expert. Malgré l'emphase formelle sur la transparence et l'importance du principe de responsabilité dans la vie politique américaine, les sources du pouvoir - les raisons du succès des uns et de la défaite des autres - sont en définitive tout autant masquées que dans la vie politique africaine, infestée de sorcellerie. »(GESCHIERE, 2001 :38)¹¹

D'autres *ethnologues* se sont penchés sur nos institutions comme M. ABELES sur l'Assemblée française (2000 :191-240) afin d'en percer le mystère et répondant aussi en cela aux vœux de « (...) davantage de transparence, davantage de proximité, davantage d'ouverture » prononcés par leur gardien (FABIUS, 2000, II). Il sera cependant frappé par le secret qui y règne. Il note que « pour l'observateur extérieur, ce qui semble étrange, c'est la manie d'entretenir certaines zones d'ombre, sans qu'on sache trop pourquoi ». (ABELES, 2000 :201).

Au lieu de se réjouir d'y trouver un « 'enchantement' sous un désenchantement apparent » (GESCHIERE, 2000 :32), M. ABELES se demande si « la discrétion affichée, une certaine inclination au secret, n'ont pas pour effet de renforcer le fossé qui s'est creusé entre l'institution et le public ». (ABELES, 2000 :202) En réalité, il met là le doigt sur une donnée fondamentale du pouvoir qui est « l'importance continue du secret comme essentiel à toute forme de pouvoir » (GESCHIERE, 2000 :32). Nous allons même jusqu'à penser que ce fossé dont il est question et dont le secret serait la funeste cause, que ce fossé, cette distance, est inhérent au pouvoir, que c'est cette frontière qui lui attribue son caractère sacré¹².

En effet, remarquons d'emblée que, étymologiquement, les termes *secret* et *sacré* font tous les deux référence à une séparation, une démarcation¹³. Or, si la caractère sacré du pouvoir ne semble pas, a priori (voy. note 12), poser trop de problèmes, la distance séparant le pouvoir (ses détenteurs, les institutions, ...) de ses sujets, pouvant être plus ou moins grande selon les cas de figure, il en va différemment en revanche pour le caractère sacré de la transparence qui caractériserait le pouvoir.

Mais, à bien l'analyser, ne peut-on observer qu'en définitive, la transparence implique par hypothèse cette séparation ? Ne s'agit-il pas, dans tous les cas, d'une apparence qui se donnerait à travers quelque chose, à travers un médium (voy. note 8) ? Ainsi, ne manque-t-on pas de réaliser que le pouvoir ne peut nous apparaître qu'à travers différentes formes ou choses, lesquelles sont fonction de la société où le pouvoir se donne à voir : ici, les images, là, le droit, là-bas, la religion, ...

¹⁰ P.GESCHIERE parle par exemple des sondages comme d'une super-vision sous le sceau du secret (2001 :37), des statistiques comme du langage moderne de la divination (2001 :36), ...

¹¹ L. DE HEUSCH nous avertissait déjà en 1962 qu'il y avait, dans notre rapport à l'imaginaire du pouvoir, une « très fréquente erreur d'estimation : réserver le titre de prêtre ou magicien à ceux qui s'affichent tels, à ceux qui font ouvertement profession de manipuler les forces sacrées. A côté de ceux-ci, il y a les prêtres et magiciens malgré eux (et parfois à leur insu). » (1962, 15)

¹² Concernant le caractère sacré du pouvoir, nous renvoyons aux nombreux travaux en ce sens et notamment à ceux du Laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris (C. MESSANGA NYAMDING, 2000, qui retrace le développement de cette problématique au sein du LAJP), à L. DE HEUSCH qui affirmait que « le sacré fait partie de la structure même du pouvoir ; de tout pouvoir » (DE HEUSCH, 1962 :15) et à une longue liste d'anthropologues ayant traité cette question (de Sir J.G. FRAZER, à A. ADLER, en passant par M. WEBER, ...)

¹³ Selon *Le Petit Robert*, est sacré « ce qui appartient à un domaine séparé, interdit, inviolable ». Le mot *secret*, quant à lui, vient du latin « secretus » qui signifie séparé, secret, de scenerere = écarter.

Chacun de ces médiums sert ou a servi, d'une manière ou d'une autre, à légitimer le pouvoir car, masquant cette séparation, il est ou était censé donner à voir le pouvoir tel qu'il est, c'est à dire, conforme à la réalité dans l'imaginaire social. Le fait qu'un médium occultait cette frontière, rendait invisible cette distance nous paraît évident lorsqu'il s'agit de la religion¹⁴, cela l'est déjà beaucoup moins dans le cas du droit¹⁵, et c'est de manière beaucoup plus pernicieuse que cela se produit avec les images¹⁶.

Après avoir identifié le côté secret, caché de la transparence ou, ce qui revient au même, son caractère sacré, afin de déconstruire la dichotomie échafaudée au niveau de la légitimation du pouvoir par les sociétés occidentales¹⁷, nous pouvons maintenant nous attaquer au secret.

- Le secret révélé

Si nous pensons que la transparence comme vertu suprême n'avait « de secret » pour personne, il était tout aussi illusoire de penser que le secret n'a pas besoin, à son tour, d'une certaine publicité et notamment lorsqu'il s'attache au pouvoir.

S'il est vrai que la culture africaine et, de manière plus générale, les sociétés non-occidentales sont caractérisées par le secret (LEGRE OKOU, 2000 ; DESBRUERES, 2000 ; BERTRAND, 2001 ; JAFFRELOT, 2001), le regard trop superficiel que nous leur accordions ne nous permettait pas de prendre conscience de toute la dimension du secret, de toute son ambiguïté, de sa dualité (DESBRUERES, 2000 :71). C'est à dire de son indispensable publicité (FERME, 1999), ou son caractère partagé (FERRIER, 2000 :113 ; LEKE OGROU, 2000 :61).

¹⁴ A cet égard, les discours de Marx ou de Mao Tse-toung sur la religion sont révélateurs. Elle constituait pour eux ce nuage opiacé d'une distance qu'ils dénonçaient. Ayant condamné un médium, ils se devaient de le remplacer par un autre en vue légitimer leur pouvoir, pour « garder la distance ». En l'occurrence, il s'agira de l'idéologie communiste. H. MADELIN, en se référant à une transparence mythique originelle, nous dit ainsi que cette nostalgie serait « passée de l'arrière vers l'avant (...) au service d'idéologies et d'utopies dont le marxisme a été par excellence un formidable véhicule » (MADELIN, 1999 :61).

¹⁵ Pour une application extrême de la légitimation du pouvoir par le droit, voy. note 5.

¹⁶ Ainsi, D. SOULEZ-LARIVIERE fait-il référence, dans l'ordre chronologique, aux idéaux qui ont agi comme voiles masquant la distance, ou en d'autres termes, aux imaginaires ayant sous-tendu différentes entreprises de légitimation jusqu'à nos jours lorsqu'il affirme que « à l'idéal de Machiavel, à l'idéal léniniste de confiscation du pouvoir pour le bien de tous succède le triomphe de l'idéal de la démocratie d'opinion (...) sous les orgues et les projecteurs pénétrants des médias » (SOULEZ-LARIVIERE, 2000 :293). Une telle mise en perspective nous permet de prendre du recul par rapport à nos idéaux et aux images projetées sur nos écrans. Par extension, le terme écran ne signifie-t-il d'ailleurs pas : *tout objet interposé qui dissimule ?* (Le Petit Robert).

¹⁷ Certains auteurs comme G. CARCASSONNE (2000 : ?) et J.-M. BELORGEY (2000 : ?) nous mettent en garde contre les risques d'une transparence poussée à l'excès, contre la menace d'une « dictature de la transparence » (FRAPPAT, 1999 :58). En effet, « à ne pas la ramener à ce qu'elle doit être – un moyen, dont l'utilité comme la légitimité se mesurent à l'aune des objectifs qu'elle sert –, la transparence est une menace. Devenue une fin en soi, elle s'imposera d'elle-même, n'aura nul motif à s'arrêter ici ou là, s'insinuera partout, irrésistiblement, sous le masque fallacieux d'une exigence démocratique. Au terme de l'évolution se révélera son paradoxe : la démocratie aura réalisé le rêve du totalitarisme. » (CARCASSONNE, 2000 :22). Selon G. CARCASSONNE, « il semble que ce soit sous la pression des pays du Nord que ceux du Sud, complexés d'être spontanément moins sourcilieux, se sont résignés à voir la transparence comme une contribution décisive 'à la consolidation des principes de liberté, de démocratie, de respect des droits et libertés fondamentaux et de l'Etat de Droit' (...) ». (Idem). Cette dernière remarque, même si elle nous renvoie de manière intéressante, presque caricaturale, à la représentation du pouvoir dans les sociétés occidentales, tombe cependant une fois de plus dans l'écueil d'une vision dichotomique résultant d'une analyse incomplète du rapport entretenu par 'les pays du Sud' avec le pouvoir.

En effet, comme le fait remarquer à juste titre R. BERTRAND, « l'efficacité du secret comme mode de persuasion ou de légitimation exige que son existence soit reconnue, mais son contenu ignoré (2001 : 44)¹⁸. Il poursuit en affirmant que « dans de nombreux pays, et en particulier dans les Etats d'Afrique sub-saharienne, la mention infamante du partenariat avec le monde invisible peut devenir une ressource précieuse pour la conquête et l'exercice du pouvoir » (Idem).

Se penchant sur le cas d'un célèbre sorcier javanais jouant, officieusement, un important rôle politique, il réfléchit sur les raisons de sa déchéance et de sa perte de crédit au moment où il a décidé de rendre publique sa part de responsabilité dans le pouvoir. Les explications qu'il en donne tiennent premièrement à « la fonctionnalité politique de la dissimulation : la sorcellerie n'est efficace que parce qu'elle est secrète. (...) La seconde explication fait appel à la notion d'encadrement juridique des conditions de la prise de parole au sein de l'espace public (...). La loi circonscrit la parole politique autorisée¹⁹ » (BERTRAND, 2001 : 67).

Il nous apprend ainsi que si, pour fonder une légitimité politique, une certaine forme de commerce avec l'invisible est nécessaire et doit se donner à voir, toutes les formes de ce commerce ne sont pas bonnes à voir, à révéler, car ladite légitimité est fonction des imaginaires sociaux et de l'interprétation culturelle. En l'espèce, alors qu'un pacte démoniaque est une voie illégitime d'accès au pouvoir, la médiation et le dialogue avec les défunts, par contre, seront considérés comme tout à fait légitimes (BERTRAND, 2001 :68).

C'est en ce sens également que C. JAFFRELOT, nous amenant dans le monde indien, porte un regard sur la légitimation politique par l'« occulte ». Il nous parle des rapports qu'Indira GHANDI entretient avec différents *guru* et du fait qu'elle n'a pas hésité pas à se faire photographier en leur compagnie à diverses reprises. Se penchant sur ce phénomène, il découvre que « si de tels rapports semblent à première vue relever de la 'face cachée' du pouvoir, les hommes [et femmes] politiques y voient en effet une ressource. Ils ne sont pas seulement considérés comme légitimes ; ils sont nécessaires à l'affirmation d'une légitimité politique » (JAFFRELOT, 2001 : 80).

Bien sûr, et comme nous l'avons observé plus haut, la légitimité étant fonction des imaginaires sociaux et des interprétations culturelles, de la même manière que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, tous les *guru* ne sont pas bons à montrer.

Maintenant que nous sommes convaincus de la présence de ces deux dimensions, secret et transparence, dans toute forme de pouvoir et du fait qu'elles sont fonction de l'imaginaire social, il va s'agir de les agencer dans un discours et des pratiques de pouvoir en vue de sa légitimation.

La mise en conformité

¹⁸ Parlant du secret public, R. BERTRAND (2001 : 44, note n°2) attribue la paternité de ce terme à M. TAUSSIG qui, le premier, aurait qualifié la sorcellerie de secret public (TAUSSIG, 1993 : 85).

¹⁹ Pour une analyse sociologique de la parole autorisée, voy. P. BOURDIEU (BOURDIEU, 1982 : 103-119).

Sachant qu'il y a les deux, transparence et secret, dans tout pouvoir, il va falloir adopter un discours dialogique permettant de présenter cette apparente contradiction comme tout à fait cohérente.

Ensuite, il faudra adapter les discours et les pratiques du pouvoir aux impératifs de secret et transparence, impératifs donnés par la société interlocutrice et pour ce faire nous reviendrons sur le caractère sacré du pouvoir, de tout pouvoir. Nous tenterons de montrer qu'il faudra, paradoxalement, selon que l'imaginaire social du lieu et du moment où doit s'appliquer le pouvoir accepte ou non la distance, la séparation propre au pouvoir, soit la mettre en évidence par le secret, soit la masquer par la transparence (POMMATAU L., 1999 :67).

1. Le dialogue bakhtinien

Jusqu'à présent, nous étions enfermés dans le paradigme monologique, raisonnant en termes de soit/soit et il était dès lors totalement impossible de concevoir qui fût à la fois transparent et secret.

Or, en appliquant le dialogisme de BAKHTIN au discours du pouvoir ou sur le pouvoir, cela nous permet d'écouter ses différentes voix en les comprenant en leurs propres termes (De SANTIS :4).

M. BAKHTIN a en effet imaginé que la fondation de la réalité se trouvait dans l'opposition binaire « attraction – répulsion » (push – pull forces) ou forces centrifuge-centripète, ces forces agissant simultanément et n'étant pas mutuellement exclusives (De SANTIS :5)²⁰.

Lorsqu'on applique ainsi le principe dialogique au discours du ou sur le pouvoir, nous pouvons enfin faire intervenir simultanément les notions de transparence et de secret, mais, en étant conscient de l'extrême tension, du jeu des forces en présence et toujours en fonction de l'imaginaire socio-culturel.

Toutes les combinaisons deviennent alors possible dans un univers de secret et de transparence où l'une et l'autre de ces notions peuvent se rendre service, se protéger mutuellement, permettre leur survie simultanée, indispensable à un pouvoir viable (FERRIER, 2000 :109-115). Utilisant la métaphore de B. DURAND, nous pouvons dire avec lui que « (...) secret et transparence sont en liaison, les deux extrémités d'une même chaîne : dès que l'on agite l'une, l'autre bouge » et que, par conséquent il faut rechercher une constante conciliation pour avoir « de la démocratie » (2000 :430).

De cette façon, et de cette façon seulement, nous devient intelligible le difficile rôle d'équilibriste entre transparence et secret que jouent les spin-doctors et les witch-doctors (GESCHIERE, 2001 :37), les *guru* de l'Inde (JAFFRELOT :76), mais aussi les acteurs de nos institutions²¹ (ABELES, 2000 :191-240 ; BELORGEY, 2001 :26) et même les chefs d'entreprise (KESSLER, 2001 : 46).

²⁰ A cet égard, le texte de M. FERME doit être intéressant mais n'a pu être consulté (FERME, 1999)

²¹ En ce sens, J.-M. BELORGEY nous précise que « au fur et à mesure que la réflexion s'approfondit, il apparaît, au total, de plus en plus clair que transparence et secret, notamment dans l'action publique, loin de s'opposer de façon inconciliable, doivent faire l'objet d'un dosage et d'une articulation » (BELORGEY, 2001 :26).

Il ne nous reste donc plus qu'à adapter ce discours et le mettre en œuvre par les notions de transparence et de secret en fonction des imaginaires sociaux, c'est à dire, en fonction des interlocuteurs, qu'ils soient les sujets du pouvoir ou qu'à leur tour, ils constituent d'autres pouvoirs plus ou moins indépendant de celui qu'il s'agit de légitimer.

2. *Le dialogue dialogal et la dimension des mythes*

C'est finalement à l'aide des concepts de *mythos* et *logos* dégagés par R. PANIKKAR et R. VACHON que nous allons pratiquer la mise en conformité, c'est à dire cette fameuse adéquation entre le pouvoir tel qu'il est exercé et ce pouvoir tel qu'il est pensé s'exercer.

En effet, remarquons d'abord que ce que nous avons appelé imaginaire social ou représentation correspond en réalité à ce que R. PANIKKAR appelle le mythe : « l'invisible horizon sur lequel nous projetons nos représentations »²² (cité par EBERHARD, 2001 :183) et que le logos n'en est véritablement que la manifestation dans la dimension discursive.

Etant donné que le mythe est à découvrir dans l'au-delà du discours (EBERHARD, ibidem) et sur base de la constatation que « le secret, bon ici mais mauvais là-bas, est compagnon de la transparence, mauvaise ici mais bonne là-bas » (DURAND, 2000 :431), toute l'habileté politique consistera à identifier l'ici et le là-bas. En d'autres termes, il s'agira d'identifier son interlocuteur ainsi que son mythe sous-jacent afin de savoir s'il doit, comme nous l'avons dit, masquer la frontière entre le pouvoir et les sujets de pouvoir ou, au contraire la mettre en évidence.

L'identification de l'interlocuteur et de son mythe sous-jacent se fait en principe à travers un véritable dialogue « dialogal », c'est à dire plus qu'une confrontation d'opinions, de points de vue, à propos d'un objet, c'est un véritable dévoilement de soi pour appréhender son vis-à-vis en tant que source de connaissance et pas simple objet de connaissance (EBERHARD, 2001, op. cit.).

La recette donnée ici pour légitimer un pouvoir conservera cependant toute son efficacité même lorsque le dialogue est réduit à l'unilatéralité. L'exemple qui va suivre nous permettra de mieux saisir cette assertion.

²² La traduction est de nous.

Ainsi, de nombreux pays tels le Tchad, la Guinée, le Niger, ... ont recouru à cette méthode pour légitimer des élections sans passer par le dialogue dialogal. En effet, pour faire passer des élections pour légitimes à l'adresse des gouvernements et bailleurs de fonds occidentaux (ces deux qualités peuvent se recouvrir) et ayant intégré le mythe de la transparence qui leur était sous-jacent, ces pays ont fait appel à des observateurs internationaux. Ils avaient auparavant appris par expérience que le nombre de ces observateurs est toujours insuffisant, qu'ils dépendent matériellement des administrations locales lorsqu'ils sont sur le terrain et que ces dernières sont, elles, toujours partisans et, enfin, qu'ils ne se concentrent en général que sur le remplissage des urnes et restent aveugles au contrôle exercé par le pouvoir en place au moment de la proclamation des résultats²³ (BOURGI, 1997).

Dans cette étude, on voit comment des observateurs internationaux ont véritablement servi d'instruments de légitimation du pouvoir en place et d'encouragement des démocraties en trompe-l'œil (Idem).

Conclusions

Avant de conclure, nous souhaitons attirer l'attention du lecteur sur le titre polysémique donné à ce travail et qui, à notre sens, le résume assez bien : *la transparence sacrée ou le secret révélé : le principe dialogique comme mode de légitimation du pouvoir*.

Alors que le secret et la transparence nous apparaissent, au début, comme deux notions ne posant pas de difficultés sémantiques, il a suffi de les interroger pour constater leur complexité, pour observer qu'elles renvoient à des réalités mal définies et, plus encore, qu'elles entretiennent des rapports particuliers au niveau des représentations du pouvoir.

C'est donc l'imaginaire du pouvoir qui a guidé nos pas tout au long de notre analyse et nous a éclairé sur le processus de légitimation, lequel a été identifié comme consistant à faire correspondre la réalité du pouvoir avec l'idée que s'en font ses sujets.

Cela nous a permis d'observer que, en fonction de la société, une de ces notions était manifeste pendant que l'autre était refoulée.

Illustré ensuite par divers exemples mettant en exergue la présence simultanée du secret et de la transparence dans tout pouvoir conçu comme sacré par essence, un certain équilibre a été rétabli, faussé qu'il était par la conception « universalisante » du pouvoir dans nos sociétés.

A ce moment, le caractère sacré de la transparence nous a été révélé, car avant, celle-ci était assimilée au réel, même pas un idéal se rapprochant de la réalité mais cette réalité en soi.

En même temps que nous découvrons ainsi le gouffre de nos illusions sur la transparence, le secret nous est apparu au fond de ce gouffre comme figure connue, presque rassurante et tous deux nous invitaient à regarder le bord opposé, le bord du pouvoir, séparé de nous par cette frontière.

²³ Cette aveuglement nous est rendu compréhensible par l'idée selon laquelle « la lumière génère de l'ombre » (SOULEZ-LARIVIERE, 2000 :294).

Ainsi, simultanément, la transparence sacrée nous était révélée et, à son tour, le secret pouvait transparaitre, c'est à dire que la transparence sur l'existence du secret permettait d'assurer le respect de son contenu. Car pour rester ce qu'il est, le secret, son contenu doit être ignoré.

C'est de la métaphore de la séparation ou du gouffre repris ici comme synonyme dont nous nous sommes servi pour expliquer comment légitimer un pouvoir.

A condition d'être toujours conscient de la constance du rapport toujours changeant dans ses proportions entre secret et transparence dans la logique, le logos du pouvoir (premier dialogue), nous pouvions enfin mettre cette logique au service de l'imaginaire et affirmer qu'il suffit d'occulter la séparation entre le pouvoir et ses sujets par la transparence ou de la mettre en évidence par le secret dont le contenu n'est jamais révélé et ce en fonction de l'interlocuteur, de sa logique et de son imaginaire social (deuxième dialogue).

Bibliographie :

- ABELES M., *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000, 283p.
- ARNAUD A.-J. (sous la dir.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, Paris, LGDJ, 1993.
- BAKHTIN M. M., *The Dialogic Imagination : Four Essays*, Austin, University of Texas Press, 1981, 271-274.
- BELORGEY J.-M., « L'Etat entre transparence et secret », in *Pouvoirs*, avril 2001, 97, pp 25-32.
- BERTRAND R., « Ki Gendeng : un sorcier en politique. Réflexions sur les dimensions occultes de l'espace public en Indonésie », in *Politix*, 2001, 54, pp43-73.
- BOUMAKANI B., « La 'bonne gouvernance' et l'Etat en Afrique », in *Bulletin de liaison du Laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris*, sept. 2000, 25, pp. 55-71.
- BOURGI A., *L'observation internationale des élections en question*, Paris, Karthala, 1997. (référence site web : <http://www.univ-reims.fr/Labos/CERI>).
- BREDIN J.-D., « Secret, transparence et démocratie », in *Pouvoirs*, 97, avril 2001, pp 5-15.
- CARCASSONNE G., « Le trouble de la transparence », in *Pouvoirs*, avril 2001, 97, pp 17-23.
- COLLET J., « L'œil de Dieu, l'œil de tous », in *Etudes*, janvier 1999, pp. 63-66.
- DE HEUSCH L., « Pour une dialectique de la sacralité du pouvoir », in *Annales du Centre d'Etude des religions*, 1962, 1, pp15-47.
- De SANTIS A. D., « Caught Between Two Worlds : Bakhtin's Dialogism in the Exile Experience », in *Journal of Refugee Studies*, 2001, 14, 1, pp 1-19.
- DESBRUERES A., « Une analyse sociologique du secret d'après Soziologie (1908) de Georg SIMMEL », in Colloque international décembre 1998, Textes réunis par ROYER J.-P. et DURAND B., *Secret et Justice. Le secret entre éthique et technique ?*, Lille, L'espace juridique, 2000 [pp. 67-73].
- DURAND B., « Baisser de rideau : le secret est-il levé ? », in Colloque international décembre 1998, Textes réunis par ROYER J.-P. et DURAND B., *Secret et Justice. Le secret entre éthique et technique ?*, Lille, L'espace juridique, 2000 [pp. 425-444].

- EBERHARD C., 2000, « Justice, Droits de l'Homme et globalisation dans le miroir africain : l'image communautaire », in *Revue Interdisciplinaire d'Etudes Juridiques*, 2000, 45.
- EBERHARD C., 2001, « Towards an Intercultural Legal Theory : The Dialogical Challenge », in *Social and Legal Studies*, 2001, 10, 2.
- FABIUS L., « Préface, Un Huron au Palais-Bourbon », in ABELES M., *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000, [pp I-IV].
- FERME M., « Staging Politisi. The Dialogics of Publicity and Secrecy in Sierra Leone », in COMAROFF J., COMAROFF J., eds, *Civil Society and the Political Imagination in Africa. Critical Perspectives*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- FERRIER D., « Secret et transparence », in Colloque international décembre 1998, Textes réunis par ROYER J.-P. et DURAND B., *Secret et Justice. Le secret entre éthique et technique ?*, Lille, L'espace juridique, 2000 [pp. 109-116].
- FRAPPAT B., « La dictature de la transparence », in *Etudes*, janvier 1999, pp.58-60.
- GESCHIERE P., 2000, « Sorcellerie et modernité : retour sur une étrange complicité », in *Politique Africaine*, octobre 2000, 79.
- GESCHIERE P., 2001, « Witch-doctors et spin-doctors, le rôle des 'experts' dans la vie politique en Afrique et aux Etats-Unis », in *Politix*, 2001, 54, pp 15-42.
- JAFFRELOT C., « Guru et politique en Inde. Des éminences grises à visage découvert ? », in *Politix*, 2001, 54, pp 75-94.
- KESSLER D., « L'entreprise entre transparence et secret », in *Pouvoirs*, avril 2001, 97, pp 33-46.
- KOUROUMA A., *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil, 1998, 381p.
- LE ROY E., *Le jeu des lois. Une anthropologie « dynamique » du droit*, Paris, LGDJ, 1999, 415 p.
- LEGRE OKOU H., « Le secret dans les sociétés africaines », in Colloque international décembre 1998, Textes réunis par ROYER J.-P. et DURAND B., *Secret et Justice. Le secret entre éthique et technique ?*, Lille, L'espace juridique, 2000 [pp. 59-65].
- LUHMANN N., *La légitimation par la procédure*, Presses de l'Université de Laval, Cerf, 2001 (trad. fr.).
- MADELIN H., « Difficile transparence », in *Etudes*, janvier 1999, pp.60-63.
- MESSANGA NYAMDING C., « Le sacré et les conceptions du pouvoir et du droit. Aux origines d'une lecture des archétypes », in *Bulletin de liaison du Laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris*, sept. 2000, 25, pp. 13-17.
- PANIKKAR R., « Is the Notion of Human Rights a Western Concept ? », in *Interculture*, XVII, 1984, I, 82, pp. 28-47.
- POMMATAU L., « Des yeux sans regard », in *Etudes*, janvier 1999, pp.65-68.
- RAISON REBUFAT L., « Le secret interdit ou les vertus de la transparence », in Colloque international décembre 1998, Textes réunis par ROYER J.-P. et DURAND B., *Secret et Justice. Le secret entre éthique et technique ?*, Lille, L'espace juridique, 2000 [pp. 117-134].
- SOULEZ-LARIVIERE D., « La transparence et la vertu », in Colloque international décembre 1998, Textes réunis par ROYER J.-P. et DURAND B., *Secret et Justice. Le secret entre éthique et technique ?*, Lille, L'espace juridique, 2000 [pp. 291-295].
- TAUSSIG M., *Mimesis and Identity. A Particular History of the Senses*, Londres, Routledge, 1993, p. 85.
- WILLEMS P., Discours prononcé le 30.12.2001 au Palais Royal de Bruxelles dans le cadre

du transfert de la Présidence européenne et du passage à l'euro, inédit.

Travail effectué dans le cadre du cours d'Anthropologie du Pouvoir donné par le professeur C. MWISSA KUYU – DEA Etudes Africaines, option anthropologie juridique – Université de Paris-1 Panthéon-Sorbonne. Janvier 2002.